

LE PROGRES - MARDI 3 MAI 2011 - CARRER N°2 - NE PEUT PAS ETRE VENDU SEPARÉMENT



/DR

INTERVIEW

La Jeune chambre économique de Lyon, présidée par Stéphane Arakelian, fourmille de projets

PAGE 6



/Photo AUGROS PIERRE

PORTRAIT

A la tête du Groupe Attrait, spécialiste du e-commerce, Nicolas Fontanel, veut devenir leader de la pièce auto

PAGE 7

CHAQUE MARDI LE PROGRÈS MARDI 3 MAI 2011 ECONOMIE



/Photo PHILIPPE VACHER

SACEM / COMMERÇANTS

Une entente difficile

PAGES 2 ET 3

MARCHÉ

La domotique reste confidentielle



/ Dark Side of the Room - DSR

Ce secteur sera à l'honneur du salon Home Image et Son de Lyon

PAGE 4

VIE AU TRAVAIL

Le volontariat international en entreprise

PAGE 10

Salme

SALON DE L'IMMOBILIER MAROCAIN EUROPE

SIMMELYON 12-18 MAI

Notre supplément en page centrale

COMPTOIR NATIONAL DE L'OR
Gold.fr

Professionnels de l'Or depuis 1976

35, rue de Brest
Lyon 2^e - Métro : Bellecour/Cordeliers
Parking : St-Antoine/Bellecour/Cordeliers
Tél. 04 78 37 62 11
lyon@gold.fr

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h
Le samedi de 10 h à 18 h ou sur RV.

RACHAT D'OR AUX MEILLEURS COURS

OR INVESTISSEMENT - ACHAT ET VENTE D'OR
Le cours de l'or sur www.gold.fr

Profitez de la hausse des cours pour vendre votre or au meilleur prix !

RACHAT D'OR : Bijoux, pièces, débris, or dentaire...

OR INVESTISSEMENT : Pièces et lingots.

Maintenant à LYON 2^e

Musique. Bien qu'elle soit familière aux commerçants, patrons de boîtes de nuit ou organisateurs de bals ou de festivals, la Sacem est cependant méconnue. Coup de projecteur sur son organisation et son activité

Comment la Sacem joue sa partition

« Le seul salaire de l'auteur, c'est le droit d'auteur », rappelle le parolier Claude Lemesle, président du conseil d'administration de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem). « C'est la première société d'auteurs à avoir été créée. Auteurs, compositeurs et éditeurs dirigent leur propre maison en s'appuyant sur l'administration. » Ainsi, cette machine, complexe au premier abord, emploie 1 425 personnes en France chargées d'assurer la collecte et la répartition des droits d'auteurs des œuvres musicales de son catalogue.

■ D'où proviennent les recettes ? Les principales recettes proviennent des médias, des droits de reproduction mécanique (CD...), et des droits de diffusion publique (concerts, musique d'ambiance dans les magasins, discothèques, etc.). L'an passé, les droits perçus ont atteint les 830 millions d'euros. 64 % de ce montant est reversé aux auteurs, les 16 % restants étant affectés aux frais de gestion.

■ Que fait la Sacem à Lyon ? Dans les bureaux du Rhône (Lyon 3^e), une équipe de six personnes est chargée de percevoir les droits des auteurs dans le domaine de la diffusion publique. « En 2010, 6,2 millions

d'euros ont été collectés », fait savoir le délégué régional, Claude-Henry Laumonier. « À Lyon, nous effectuons un travail de contact avec les gens qui diffusent de la musique en public, soit environ 13 000 clients. »

■ Qui paie quoi ? Si une boutique diffusant de la musique verse « entre 100 et 150 euros par an », une discothèque ou un établissement de nuit sera taxé à hauteur de « 3,5 % à 4 % de son chiffre d'affaires ». Les barèmes sont établis en fonction du service apporté par la musique à chaque établissement : simple sonorisation, musique indispensible à l'attractivité (discothèque, défilé de mode, etc.) ou élément d'ambiance « qui n'est pas indispensable à l'organisation mais donne une couleur à une activité » (magasin...), Claude-Henry Laumonier ajoute. « D'autres critères objectifs, négociés avec les organisations professionnelles, entrent en compte. » Par exemple : le mode de diffusion de la musique (poste de radio, téléviseur...), le nombre de salariés, le prix moyen des consommations... À noter que certains tarifs sont négociés avec les organisations professionnelles. « Nous avons conclu un peu plus de 150 accords nationaux, professionnels ou associatifs. » En ce qui concerne les soirées, les petites

associations débouvent entre 60 et 80 euros. « Pour celles qui mettent moins de 850 euros dans l'organisation d'une soirée, on a des forfaits pour faciliter les démarches administratives », précise Claude-Henry Laumonier. « Pour les grosses associations ou les événements plus importants, la Sacem peut demander jusqu'à 10 % de la valeur de la soirée. »

■ Que risque un commerçant s'il ne paie pas ? « Certains ignorent qu'il y a des déclarations à faire, alors nous leur proposons un contrat en considérant qu'ils sont de bonne foi. En cas de problème, on ne peut saisir leur groupement professionnel ou aller au contentieux », avance le délégué régional. « Nous avons de 100 à 200 contentieux par an sur 13 000 contacts. Cela ne va jamais au pénal, même s'il s'agit d'un délit de contrefaçon. On agit donc au civil en demandant des indemnités égales à ce que le commerçant ou l'association aurait payé dans les règles, majorées d'une pénalité de 25 %. » Il y en a pourtant qui passent entre les mailles du filet. « Certains jouent au chat et à la souris avec nous. Par rapport aux moyens que nous mettons en œuvre, je dirais qu'ils représentent 5 % des contacts. »

La rémunération des auteurs

Côté rémunération des auteurs, 85 % de la répartition se fait au programme. « C'est-à-dire que dès qu'un titre est diffusé, l'auteur est payé », 10 % est affecté par analogie (en s'appuyant sur les titres les plus diffusés à la radio, par exemple) et 5 % par sondage (relevé des titres diffusés par un juke-box, par exemple). Les auteurs sont aussi payés quand leur œuvre est jouée à l'étranger. Cela, grâce aux partenariats conclus avec les 110 sociétés d'auteurs existant à travers le monde. « Dans le cas d'un pays où la protection des droits d'auteurs est plus difficile, la loi Malraux de 1964 permet de compenser ce manque à gagner. Les droits des œuvres de ces pays joués sur le territoire français seront réclamés en France. »

Fabien Raudenno



Une discothèque est taxée par la Sacem à hauteur de 3,5 % à 4 % de son chiffre d'affaires

Les clefs pour COMPRENDRE

>> Histoire La Sacem a été créée en 1951. Elle est une société civile à capital variable contrôlée par l'État. Elle est chargée de collecter et répartir les droits d'auteurs des œuvres musicales de son catalogue.

>> La Sacem aujourd'hui En 2010, la Sacem a perçu au total environ 830 millions d'euros de droits (contre 762,3 millions en 2009), dont 300 millions environ provenaient des droits de diffusion publique (chez les coffeurs, dans les bars, dans les festivals, les bals...)

>> La Sacem dans le Rhône Le siège de la direction régionale se situe au 71 cours Lafayette (Lyon 3^e) et celui de la délégation régionale, 14 avenue Georges-Pompidou (Lyon 3^e).

>> L'été indien et de nombreux chansons pour Joe Dassin, Mireille Mathieu, Isabelle Aubert, Michel Fugère, entre autres) est à la tête du Conseil d'administration.

En 2009, la Sacem comptait 132 000 nouveaux sociétaires, dont 15 500 sociétaires étrangers.

Le catalogue de la Sacem regroupe 41 millions d'œuvres de répertoire mondial.

Entre 15 et 16 % des droits collectés sont affectés au frais de gestion, l'intégralité de la part restante est dédiée à la répartition. Elle est reversée aux auteurs, compositeurs et éditeurs des œuvres diffusées.

Pour un euro perçu, 85 centimes sont reversés aux ayants droit (le ratio est stable sur la période 1999-2009).

L'actuel président du directoire de la Sacem est Bernard Myret, ancien président de la Société Claude Lemesle (auteur notamment de

« L'été indien » et de nombreuses chansons pour Joe Dassin, Mireille Mathieu, Isabelle Aubert, Michel Fugère, entre autres) est à la tête du Conseil d'administration.

La Sacem compte 1 425 collaborateurs permanents en France, dont 800 à Paris.

En 2009, la Sacem comptait 132 000 nouveaux sociétaires, dont 15 500 sociétaires étrangers.

Le catalogue de la Sacem regroupe 41 millions d'œuvres de répertoire mondial.

Entre 15 et 16 % des droits collectés sont affectés au frais de gestion, l'intégralité de la part restante est dédiée à la répartition. Elle est reversée aux auteurs, compositeurs et éditeurs des œuvres diffusées.

Pour un euro perçu, 85 centimes sont reversés aux ayants droit (le ratio est stable sur la période 1999-2009).

L'actuel président du directoire de la Sacem est Bernard Myret, ancien président de la Société Claude Lemesle (auteur notamment de

« L'été indien » et de nombreux chansons pour Joe Dassin, Mireille Mathieu, Isabelle Aubert, Michel Fugère, entre autres) est à la tête du Conseil d'administration.

En 2009, la Sacem comptait 132 000 nouveaux sociétaires, dont 15 500 sociétaires étrangers.

Le catalogue de la Sacem regroupe 41 millions d'œuvres de répertoire mondial.

Entre 15 et 16 % des droits collectés sont affectés au frais de gestion, l'intégralité de la part restante est dédiée à la répartition. Elle est reversée aux auteurs, compositeurs et éditeurs des œuvres diffusées.

Pour un euro perçu, 85 centimes sont reversés aux ayants droit (le ratio est stable sur la période 1999-2009).

L'actuel président du directoire de la Sacem est Bernard Myret, ancien président de la Société Claude Lemesle (auteur notamment de



La Spré perçoit directement auprès des discothèques les droits qui seront ensuite reversés aux artistes interprètes et producteurs de disques.

La Spré et la Sacem sont indépendantes

Il est courant de confondre la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) avec la Spré (Société pour la perception de la rémunération équitable). Pour cause : la Sacem est chargée via un contrat de prestation de percevoir la rémunération équitable dans les lieux soumis pour le compte de la Spré. Cependant, les sommes ainsi collectées n'entrent en aucun cas dans les recettes de la Sacem mais sont reversées à la Spré qui se charge ensuite de rémunérer les artistes interprètes et les producteurs de disques. Les deux structures sont indépendantes. « La Spré est née suite à la

loi du 3 juillet 1985. Jack Lang, ministre de la Culture à l'époque, a voulu introduire dans la législation la protection des interprètes et producteurs de phonogrammes. Plusieurs structures similaires existaient déjà en Europe et la France était en retard », se souvient Claude-Henry Laumonier, délégué régional lyonnais de la Sacem.

La Spré étant une structure de taille modeste et créée de toutes pièces, elle s'est appuyée sur la densité du réseau de la Sacem pour la perception des droits. Tous les lieux qui diffusent de la musique enregistrée sont clients de la Spré. Elle gère directement

la perception des droits sans d'une partie d'entre eux (discothèques, bars à ambiance, radios locales...). C'est pour l'autre partie (magasins, salons de coiffure, kermesses...) que la Sacem dispose d'un mandat. « Cela bouillait un peu les esprits », poursuit Claude-Henry Laumonier, « on agit pour leur compte mais on ne fait que de la gestion courante. S'il y a des difficultés, c'est à la Spré de les gérer. » La Sacem n'intervient en rien dans la détermination des tarifs de la Spré. Ceux-ci sont fixés par une commission administrative et paritaire, prévue par la loi.

F.A.

L'hôtellerie à la Spré dans le collimateur

« Depuis des années nous négocions avec la Sacem mais ils nous font payer des droits pour la musique diffusée à la télévision dans les chambres alors que ce sont des lieux privés », souligne Laurent Duc, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie du Rhône. Et de livrer son interprétation personnelle : « L'État vient chercher ce qu'il ne touche plus par la vente de disques. C'est plus facile de taper sur de petites entreprises que sur les grosses qui peuvent mettre des avocats sur le

coup. » Cependant, ce n'est pas tant contre la Sacem que contre la Spré que les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, mais aussi du « monde de la nuit » (discothèques, bars à ambiance...) sont remontés. Jusqu'à maintenant, la redevance versée à la Spré représentait 18 % du montant versé à la Sacem. « L'an passé, la Spré envisageait d'appeler désormais un montant équivalent à 100 % des cotisations de la Sacem », explique Laurent Duc. L'Union s'est mobilisée et est parvenue à un accord avec la Spré : le montant

versé à la Spré sera plafonné à 65 % du montant versé à la Sacem. Par ailleurs, la hausse sera étalée sur trois ans : 35 % (du montant versé à la Sacem) en 2011, 45 % en 2012 et 65 % en 2013. Second point de discord qui n'a pas encore été résolu : la volonté de la Spré de consolider désormais les bars et restaurants à ambiance musicale comme des établissements où la musique est un élément attractif (à l'image des discothèques). En conséquence, la Spré veut collecter auprès de ces établissements une



Laurent Duc, président de l'Union du Rhône, Rhône-P.A.

« L'été indien » et de nombreux chansons pour Joe Dassin, Mireille Mathieu, Isabelle Aubert, Michel Fugère, entre autres) est à la tête du Conseil d'administration.

Musique. Bien qu'elle soit familière aux commerçants, patrons de boîtes de nuit ou organisateurs de bals ou de festivals, la Sacem est cependant méconnue. Coup de projecteur sur son organisation et son activité

Comment la Sacem joue sa partition

« Le seul salaire de l'auteur, c'est le droit d'auteur », rappelle le parolier Claude Lemesle, président du conseil d'administration de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem). « C'est la première société d'auteurs à avoir été créée. Auteurs, compositeurs et éditeurs dirigent leur propre maison en s'appuyant sur l'administration. » Ainsi, cette machine, complexe au premier abord, emploie 1 425 personnes en France chargées d'assurer la collecte et la répartition des droits d'auteurs des œuvres musicales de son catalogue.

■ D'où proviennent les recettes ? Les principales recettes proviennent des médias, des droits de reproduction mécanique (CD...), et des droits de diffusion publique (concerts, musique d'ambiance dans les magasins, discothèques, etc.). L'an passé, les droits perçus ont atteint les 830 millions d'euros. 64 % de ce montant est reversé aux auteurs, les 16 % restants étant affectés aux frais de gestion.

■ Que fait la Sacem à Lyon ? Dans les bureaux du Rhône (Lyon 3^e), une équipe de six personnes est chargée de percevoir les droits des auteurs dans le domaine de la diffusion publique. « En 2010, 6,2 millions

d'euros ont été collectés », fait savoir le délégué régional, Claude-Henry Laumonier. « À Lyon, nous effectuons un travail de contact avec les gens qui diffusent de la musique en public, soit environ 13 000 clients. »

■ Qui paie quoi ? Si une boutique diffusant de la musique verse « entre 100 et 150 euros par an », une discothèque ou un établissement de nuit sera taxé à hauteur de « 3,5 % à 4 % de son chiffre d'affaires ». Les barèmes sont établis en fonction du service apporté par la musique à chaque établissement : simple sonorisation, musique indispensible à l'attractivité (discothèque, défilé de mode, etc.) ou élément d'ambiance « qui n'est pas indispensable à l'organisation mais donne une couleur à une activité » (magasin...), Claude-Henry Laumonier ajoute. « D'autres critères objectifs, négociés avec les organisations professionnelles, entrent en compte. » Par exemple : le mode de diffusion de la musique (poste de radio, téléviseur...), le nombre de salariés, le prix moyen des consommations... À noter que certains tarifs sont négociés avec les organisations professionnelles. « Nous avons conclu un peu plus de 150 accords nationaux, professionnels ou associatifs. » En ce qui concerne les soirées, les petites

associations débouvent entre 60 et 80 euros. « Pour celles qui mettent moins de 850 euros dans l'organisation d'une soirée, on a des forfaits pour faciliter les démarches administratives », précise Claude-Henry Laumonier. « Pour les grosses associations ou les événements plus importants, la Sacem peut demander jusqu'à 10 % de la valeur de la soirée. »

■ Que risque un commerçant s'il ne paie pas ? « Certains ignorent qu'il y a des déclarations à faire, alors nous leur proposons un contrat en considérant qu'ils sont de bonne foi. En cas de problème, on ne peut saisir leur groupement professionnel ou aller au contentieux », avance le délégué régional. « Nous avons de 100 à 200 contentieux par an sur 13 000 contacts. Cela ne va jamais au pénal, même s'il s'agit d'un délit de contrefaçon. On agit donc au civil en demandant des indemnités égales à ce que le commerçant ou l'association aurait payé dans les règles, majorées d'une pénalité de 25 %. » Il y en a pourtant qui passent entre les mailles du filet. « Certains jouent au chat et à la souris avec nous. Par rapport aux moyens que nous mettons en œuvre, je dirais qu'ils représentent 5 % des contacts. »

La rémunération des auteurs

Côté rémunération des auteurs, 85 % de la répartition se fait au programme. « C'est-à-dire que dès qu'un titre est diffusé, l'auteur est payé », 10 % est affecté par analogie (en s'appuyant sur les titres les plus diffusés à la radio, par exemple) et 5 % par sondage (relevé des titres diffusés par un juke-box, par exemple). Les auteurs sont aussi payés quand leur œuvre est jouée à l'étranger. Cela, grâce aux partenariats conclus avec les 110 sociétés d'auteurs existant à travers le monde. « Dans le cas d'un pays où la protection des droits d'auteurs est plus difficile, la loi Malraux de 1964 permet de compenser ce manque à gagner. Les droits des œuvres de ces pays joués sur le territoire français seront réclamés en France. »

Fabien Raudenno



Une discothèque est taxée par la Sacem à hauteur de 3,5 % à 4 % de son chiffre d'affaires

Les clefs pour COMPRENDRE

>>> Histoire La Sacem a été créée en 1951. Elle est une société civile à capital variable contrôlée par l'État. Elle est chargée de collecter et répartir les droits d'auteurs des œuvres musicales de son catalogue.

>>> La Sacem aujourd'hui En 2010, la Sacem a perçu au total environ 830 millions d'euros de droits (contre 762,3 millions en 2009), dont 300 millions environ provenaient des droits de diffusion publique (chez les coffeurs, dans les bars, dans les festivals, les bals...)

>>> La Sacem dans le Rhône Le siège de la direction régionale se situe au 71 cours Lafayette (Lyon 3^e) et celui de la délégation régionale, 14 avenue Georges-Pompidou (Lyon 3^e).

>>> La Sacem et ses partenaires La Sacem compte 1 425 collaborateurs permanents en France, dont 800 à Paris.

>>> La Sacem et les médias En 2010, la Sacem a perçu au total environ 830 millions d'euros de droits (contre 762,3 millions en 2009), dont 300 millions environ provenaient des droits de diffusion publique (chez les coffeurs, dans les bars, dans les festivals, les bals...)

>>> La Sacem et les artistes La Sacem a financé plus de 100 000 créations musicales en France, dont 40 000 en Rhône.

>>> La Sacem et les entreprises La Sacem a financé plus de 100 000 créations musicales en France, dont 40 000 en Rhône.

>>> La Sacem et les collectivités La Sacem a financé plus de 100 000 créations musicales en France, dont 40 000 en Rhône.

« L'été indien » et de nombreux chansons pour Joe Dassin, Mireille Mathieu, Isabelle Aubert, Michel Fugère, entre autres) est à la tête du Conseil d'administration.

La Sacem compte 1 425 collaborateurs permanents en France, dont 800 à Paris.

En 2009, la Sacem comptait 132 000 nouveaux sociétaires, dont 15 500 sociétaires étrangers.

Le catalogue de la Sacem regroupe 41 millions d'œuvres du répertoire mondial.

Le siège de la direction régionale se situe au 71 cours Lafayette (Lyon 3^e) et celui de la délégation régionale, 14 avenue Georges-Pompidou (Lyon 3^e).

La Sacem compte 1 425 collaborateurs permanents qui entrent en contact chaque année avec 13 000 clients.

La Rhône compte actuellement 2 400 auteurs sociétaires de la Sacem.

Source : Sacem

Les coiffeurs refusent d'être « les vaches à lait du système »

« Nous souhaitons libérer et couper le son ! » clame Jean-Jacques Pilloux, président de l'Union départementale des entreprises de coiffure du Rhône. En décembre dernier, de nombreux professionnels avaient ainsi décidé de protester contre l'augmentation de leur redevance, passée d'une trentaine d'euros jusqu'à 30 euros cette année. En coupant les postes radios et chaîne Hi-Fi dans leurs salons. Au départ, c'est la Sacem qu'ils ont pointée du doigt avant de comprendre qu'ils

« L'été indien » et de nombreux chansons pour Joe Dassin, Mireille Mathieu, Isabelle Aubert, Michel Fugère, entre autres) est à la tête du Conseil d'administration.



Arnaud Pichon, Vercor



La Spré perçoit directement auprès des discothèques les droits qui seront ensuite reversés aux artistes interprètes et producteurs de disques.

La Spré et la Sacem sont indépendantes

Il est courant de confondre la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) avec la Spré (Société pour la perception de la rémunération équitable). Pour cause : la Sacem est chargée via un contrat de prestation de percevoir la rémunération équitable dans les lieux soumis pour le compte de la Spré. Cependant, les sommes ainsi collectées n'entrent en aucun cas dans les recettes de la Sacem mais sont reversées à la Spré qui se charge ensuite de rémunérer les artistes interprètes et les producteurs de disques. Les deux structures sont indépendantes. « La Spré est née suite à la

la du 3 juillet 1985. Jack Lang, ministre de la Culture à l'époque, a voulu introduire dans la législation la protection des interprètes et producteurs de phonogrammes. Plusieurs structures similaires existaient déjà en Europe et la France était en retard », se souvient Claude-Henry Laumonier, délégué régional lyonnais de la Sacem. La Spré étant une structure de taille modeste et créée de toutes pièces, elle s'est appuyée sur la densité du réseau de la Sacem pour la perception des droits. Tous les lieux qui diffusent de la musique enregistrée sont clients de la Spré. Elle gère directement

la perception des droits sans d'une partie d'entre eux (discothèques, bars à ambiance, radios locales...). C'est pour l'autre partie (magasins, salons de coiffure, kermesses...) que la Sacem dispose d'un mandat. « Cela bouillait un peu les esprits », poursuit Claude-Henry Laumonier, « on agit pour leur compte mais on ne fait que de la gestion courante. S'il y a des difficultés, c'est à la Spré de les gérer. » La Sacem n'intervient en rien dans la détermination des tarifs de la Spré. Ceux-ci sont fixés par une commission administrative et paritaire, prévue par la loi.

F.A.

L'hôtellerie à la Spré dans le collimateur

« Depuis des années on négocie avec la Sacem mais ils nous font payer des droits pour la musique diffusée à la télévision dans les chambres alors que ce sont des lieux privés », souligne Laurent Duc, président de l'Umih (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) du Rhône. Et de livrer son interprétation personnelle. « L'État vient chercher ce qu'il ne touche plus par la vente de disques. C'est plus facile de taper sur de petites entreprises que sur les grosses qui peuvent mettre des avocats sur le

coup. » Cependant, ce n'est pas tant contre la Sacem que contre la Spré que les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, mais aussi du « monde de la nuit » (discothèques, bars à ambiance...) sont remontés. Jusqu'à maintenant, la redevance versée à la Spré représentait 18 % du montant versé à la Sacem. « L'an passé, la Spré envisageait d'appeler désormais un montant équivalent à 100 % des cotisations de la Sacem », explique Laurent Duc. L'Umih s'est mobilisée et est parvenue à un accord avec la Spré : le montant



Laurent Duc, président de l'Umih du Rhône, AFH

versé à la Spré sera plafonné à 65 % du montant versé à la Sacem. Par ailleurs, la hausse sera étalée sur trois ans : 35 % (du montant versé à la Sacem) en 2011, 45 % en 2012 et 65 % en 2013. Second point de discord qui n'a pas encore été résolu : la volonté de la Spré de consolider désormais les bars et restaurants à ambiance musicale comme des établissements où la musique est un élément attractif (à l'image des discothèques). En conséquence, la Spré veut collecter auprès de ces établissements une

« L'été indien » et de nombreux chansons pour Joe Dassin, Mireille Mathieu, Isabelle Aubert, Michel Fugère, entre autres) est à la tête du Conseil d'administration.

« L'été indien » et de nombreux chansons pour Joe Dassin, Mireille Mathieu, Isabelle Aubert, Michel Fugère, entre autres) est à la tête du Conseil d'administration.



Sur le salon Home Image et Son, l'organisateur François Coizy (Scott Williams) veut « faire toucher du doigt tout ce qu'offre la domotique et l'intégration »

/ Hervé Moreau - Erick Sallet - DSR

Domotique et intégration progressent doucement

Habitat intelligent. Atomisé, le secteur peine à sortir du très haut de gamme

Avec la présentation d'une maison communicante, la domotique sera à l'honneur du premier salon Home Image et Son de Lyon (du 7 au 9 mai à la Cité internationale, Lyon 6^e). Cependant, si l'on en entend parler depuis des années, le secteur de la domotique demeure encore très confidentiel et peu organisé.

« Le marché reste très atomisé et les financiers ne s'y intéressent pour l'instant que vaguement. La domotique n'est pas encore réellement positionnée, et il n'existe pas de fédération », constate ainsi Patrice Rogemont, rédacteur en chef de « La Maison de la domotique ». « Mais, après des difficultés liées à la crise, les particuliers reviennent à l'installation, avec une croissance annuelle d'environ 15 % », estime-t-il. Les gros fournisseurs de solutions s'appellent Legrand, Schneider, Hager ou Delta Dore, et une centaine d'acteurs vivrait de la domotique en France. En parallèle, une multitude de petits electriciens proposent désormais de la domotique dans leurs prestations,

principalement sur les applications de confort d'usage : gestion des lumières, des ouvrants, du chauffage et de la sécurité. Pour des solutions concernant le son, l'audiovisuel et le multimédia, on entre inévitablement sur le marché spécifique des intégrateurs, qui seraient une vingtaine d'acteurs majeurs en France, dont une majorité de petites structures. Dans le Rhône, on trouve ainsi Kezia (Lyon, CA : 16 millions d'euros dont 2,5 pour la domotique), Dark side of the room ou DSR (Lyon, CA : 500 000 euros), Ovale-Tech (Brignais, CA : 1 million d'euros) et Sofiana (Villefranche-sur-Saône, CA : 930 000 euros).

Le marché tend à se développer, mais l'accélération est surtout nette pour les gros projets, de plus de 50 voire 100 000 euros. Car, pour l'heure, les chantiers concernent majoritairement une clientèle très aisée ayant des résidences secondaires dans les Alpes (Savoie, Haute-Savoie) et dans le Sud. Lyon demeure en retrait. « Le Rhône ne représente que 10 % de notre chiffre d'affaires », indique ainsi Michel

Pisaneschi, chez Ovale-Tech, entreprise d'électricité qui installe et intègre des solutions domotiques. Une frilosité qui intrigue Lionel Palhol, chef produit chez B&W Group France, distributeur de matériel audiovisuel notamment dédié à l'intégration (Lozanne, CA : 8,5 millions d'euros) : « C'est étrange, car le marché à Lyon progresse beaucoup moins que ce à quoi l'on pourrait s'attendre. Le problème n'est pas le potentiel économique, car il est là. Peut-être est-ce dû à un manque de connaissances et une certaine pudeur... » Mais, pour Christophe Poitevin, directeur commercial chez Agath (Rillieux-la-Pape, CA : 800 000 euros), concepteur français de solutions multimédias, « comme Internet, ça met un peu de temps à arriver, mais le développement commence à s'accélérer ». Outre le haut de gamme, le secteur pourrait profiter de la RT2012 qui tend à développer le bâtiment intelligent et à apporter des solutions pour le maintien à domicile de personnes handicapées.

Blandine Baudler

Bon À SAVOIR

>> Définition

La domotique est une discipline issue de l'application à l'habitat de la programmation informatique. Elle permet, grâce à des techniques, de contrôler, automatiser et programmer sa maison. Elle concerne l'éclairage, le chauffage, les ouvrants, l'électroménager, le son, l'audiovisuel, le multimédia...

>> Budget

Pour une installa-

tion basique (sans le son, l'audio et le multimédia), il faut compter 30 à 40 % du budget électricité d'une construction ou d'une grosse rénovation, soit 3 à 7 % du coût de la programmation informatique. Soit pour une maison de 100 m², au moins 7 à 10 000 euros. Si on va vers du haut de gamme, on passe à plus de 10 % du coût de construction. Les budgets peuvent monter jusqu'à plusieurs millions d'euros pour l'équipement complet et haut de gamme de toute une maison.



/ Dark Side of the Room - DSR

LES CLEFS POUR ENTREPRENDRE



Alain Fayolle, professeur d'entrepreneuriat à EMLYON Business School



« L'entrepreneuriat de la seconde chance, inconcevable en France, ne pose aucun problème aux États-Unis »

Réponses à trois idées reçues fréquentes sur l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat fait l'objet de mythes et d'illusions. Nous aborderons ici trois des idées reçues les plus souvent entendues sur le monde de l'entrepreneur.

>> « L'entrepreneuriat ne s'apprend pas »

La première idée reçue dans le domaine est que l'on ne peut pas apprendre à devenir entrepreneur. Plusieurs enquêtes comparatives montrent pourtant que l'enseignement supérieur peut (et doit !) relever le défi de l'entrepreneuriat, à condition de devenir lui-même entrepreneur.

>> « La suprématie du plan d'affaire »

Outre le fait qu'il constitue un document de communication, le plan d'affaires permet d'intégrer des analyses de réflexions dans

un raisonnement stratégique et dans la formulation d'une stratégie. Avec un plan d'affaires, l'entrepreneur a sa feuille de route, ses objectifs, les moyens pour les atteindre et les prévisions sur trois ans. Les entrepreneurs ne semblent pourtant pas toujours enclins à utiliser cet outil miraculeux. Loin des processus rationnels, leur approche est davantage construite autour de : « Qu'est-ce que je peux faire avec ce que j'ai en ma possession ? » en lieu et place de ce que suggère le plan d'affaires : « Qu'est-ce qu'il me faut pour atteindre mes objectifs ? »

>> « L'entrepreneur n'a pas de seconde chance »

L'entrepreneur est très souvent perçu comme un individu extraordinaire et héroïque qui relève des défis insensés et qui, par conséquent, ne peut pas échouer. Dans ces conditions, on ne peut pas imaginer qu'un entrepreneur failli puisse avoir une seconde chance et repartir dans une autre création d'entreprise. « L'entrepreneuriat de la seconde chance », concept inconcevable en France ne pose en revanche aucun problème aux États-Unis. Celui qui a échoué, s'il n'est pas considéré comme un incompetent ou un fraudeur, peut tirer les enseignements d'un échec pour relancer une activité qui pourra bénéficier des apprentissages réalisés dans une première expérience difficile.

ActuEntreprises

Gemagrille, le garde-corps de Batiroc Protect, convainc le BTP

Innovation. En deux ans, la PME feyzinoise s'est bâtie une solide réputation dans la prévention sur les chantiers du BTP

Eiffage, Bouygues, Vinci... les principaux grands comptes du BTP en France l'ont adoptée. La Gemagrille est un garde-corps provisoire de chantier pour les baies d'ascenseur. Une innovation d'une TPE de Feyzin en matière de sécurité sur les chantiers. Elle est en passe de devenir un standard pour la construction.

Sur un chantier, un immeuble en construction s'élève étage après étage, laissant la fosse d'ascenseur béante jusqu'au passage de l'ascensoriste. Pour un immeuble de neuf étages, cette fosse atteint trente mètres de profondeur. En cours de construction, les chutes sont gravissimes.

« Sur un chantier de construction, la vérité d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui. Tout bouge, tout change d'heure en heure. Les dispositifs de protections des ouvriers doivent s'adapter à cette évolution constante et prendre en compte cette réalité. L'ignorer peut conduire à l'erreur et à l'accident » analyse Gélase Havyarimana, le patron de Batiroc Protect.

Le décret du 8 janvier 1965 prévoit de clôturer l'ouverture par un garde-corps placé à une hauteur de 90 centimètres et d'une plinthe d'une hauteur maximale de 15 centimètres.

Si la réglementation assure une protection théorique efficace, elle ne prend pas en compte la pratique des divers corps de métiers. Certains travaillent sur



La carte D'IDENTITÉ

>> Nom :

Batiroc Protect

>> Siège :

17 rue du 11-Novembre-1918, à Feyzin

>> Dirigeant :

Gélase Havyarimana

>> Effectif :

Tro personnes

>> Chiffre d'affaires :

1 million d'euros en 2010. Pour 2011, une croissance de 20 % est attendue.

>> Clients :

parmi les références figurent Eiffage, Bouygues construction, Pitance

construction, Léon Grosse

>> Export :

10 % du chiffre d'affaires. Suisse et Belgique sont les principales destinations. L'entreprise souhaite aborder les marchés anglais et allemand

>> Site internet :

www.batiroc-protect.com

une plateforme surélevée, d'autres peuvent enlever la protection pour faciliter leur travail et oublier de la remettre.

« Nous avons écouté les conducteurs de travaux, les chefs de chantier pour concevoir un produit qui va au-delà du cadre réglementaire. » Breveté en 2009, le garde-corps

de Batiroc Protect est aujourd'hui référencé par les trois majors du BTP en France.

Certifiée NF, ce garde-corps provisoire de chantier peut également entrer dans le cadre des contrats de prévention. Sous certaines conditions, les caisses d'assurance-maladie peuvent aider les entreprises à acquérir ce dispositif de pro-

tection.

Une réussite qui s'exporte. Gélase Havyarimana s'implante sur les marchés belge et suisse et entretient les marchés allemand et anglais.

Aujourd'hui, Batiroc Protect construit sa réussite autour de son produit phare, la Gemagrille.

Mais Gélase Havyarimana a d'autres projets en tête : un second brevet ainsi qu'une nouvelle marque et des innovations sur d'autres dispositifs de sécurité sont en cours.

Pour stimuler l'innovation sur la prévention des risques d'accidents dans le BTP, il vient de créer une association : BTP Innovation. « Pour réfléchir avec nos clients à la sécurité sur les chantiers. »

Bruno Crozat

MON ENTREPRISE

A 1 AN

François Honoré, cofondateur de Zeste Production



« Il ne faut pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même »

« Il faut choisir le moment favorable pour se lancer »

>> Son créneau

François Honoré et son associé Arnaud Brouet ont créé Zeste Production, société de production de films à destination des entreprises et collectivités locales, en janvier 2010. La structure propose également la conception de visites virtuelles à 360° pour tous types d'établissements. L'agence audiovisuelle offre également la possibilité de créer des « lip dub » ou des jingles.

>> Son montage

François Honoré a bénéficié de l'aide de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, de Pôle emploi et de son comptable.

>> Ses difficultés

Le jeune entrepreneur s'est affranchi des difficultés financières, mais l'appréhension de se lancer dans l'entrepreneuriat a parfois été source d'inquiétude. Cependant, face à l'évolution positive de la société, le codirigeant est optimiste sur le

devenir de Zeste Production.

>> Son conseil

François Honoré conseille de se lancer lorsque les charges familiales et personnelles ne peuvent intervenir sur les projets professionnels. « Il faut choisir le moment favorable ». Il conseille également de ne pas perdre de temps, sans pour autant faire abstraction des risques. « Et il ne faut pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même. »

N.B.

FICHE EXPRESS

>> Nom de la société :

Zeste Production

>> Date de création :

15 janvier 2010

>> Siège social :

La Tour-de-Salvagny

>> Activité : Agence de production audiovisuelle. Films d'entreprise et institutionnel, visite virtuelle, lip dub et jingle pour tous types d'établissements.

>> Statut juridique : SARL

>> Investissement de départ :

8 000 euros

>> Chiffre d'affaires : 70 000 euros

>> Clientèle : Blédina, Morgan, Unilever, Docks 40

>> Site internet :

www.zesteproduction.fr

ActuDécideurs

Bio

EXPRESS

>> **Son âge :** 32 ans

>> **Sa formation :**

CAP et Bac pro ébénisterie artisanat
métier d'art

>> **Ses fonctions :**

Président de la Jeune chambre
économique (JCE) de Lyon ; directeur
de l'imprimerie IMAV (Feyzin) que
son père a créé en 1976.

>> **Son plus :** Numismate, il collec-
tionne les pièces antiques et com-
mémoratives arméniennes

> **Sa devise :** « La simplicité, c'est la
complexité résolue. » Il explique ;
« C'est une citation d'un sculpteur
roumain (Constantin Brancusi) dont
je n'arrive pas à me défaire depuis
que je suis petit »



/ DR

« La JCE de Lyon est une école du leadership »

Entretien. Stéphane Arakélian, président de la Jeune chambre économique de Lyon évoque les projets en cours de l'association

>> **Quel poids représente la Jeune chambre économique de Lyon (JCE) au niveau national ?**

Nous sommes l'une des 140 JCE de France les plus importantes et actives. La JCE de Lyon, c'est presque 150 personnes dont un tiers de membres très actifs. L'ensemble des JCE françaises regroupe près de 2 500 membres.

>> **Les adhésions progressent-elles ?**

Oui, le nombre d'adhérents est en plein développement. Aujourd'hui, nous sommes exactement 46 membres actifs, l'objectif est d'atteindre les 70 à la fin de l'année. Il faut aussi ajouter une centaine de personnes qui gravitent

autour, des observateurs, des postulants, etc. La JCE permet aux membres (il faut être âgé de 18 à 40 ans pour y adhérer, NDLR), de se faire des amis et un réseau. Nous partageons

>> **Quels sont les principaux projets en cours ?**

Le plus important est l'organisation du Congrès national de la Jeune chambre économique française, du 10 au

« Nous organisons le Congrès national de la Jeune chambre économique en novembre. Un défi : nous devons boucler un budget de 400 000 euros »

des valeurs communes, humanistes. Nous respectons l'être humain et le mettons au centre de tout. La JCE est une école de formation au management en réalisant des actions utiles à la cité. C'est une école du leadership.

12 novembre prochains, à la Cité internationale (Lyon 6^e). On attend 1 500 congressistes de toute la France et des pays limitrophes. L'innovation sera le thème de ce congrès. C'est un vrai défi de l'organiser parce que nous devons bou-

cler un budget de 400 000 euros.

>> **Vous venez d'ailleurs de conclure un partenariat avec Alptis dans cette perspective. Pour quel montant ?**

Le montant doit rester confidentiel, ce que je peux dire c'est qu'il est très important. Mais nous avons besoin d'autres partenaires financiers. Nous recherchons des entreprises pour nous aider. Nous avons un pack de visibilité pour devenir sponsor officiel qui commence à 1 000 euros.

>> **Quels sont les autres projets phares en dehors de l'organisation de cet événement ?**

Nous avons un projet « Cross

créa », qui consiste en un module de sensibilisation des élèves de lycées professionnels à la création d'entreprise. Nous avons déjà rencontré 200 jeunes et, quand on leur dit que, dans leur salle de classe, un lycéen sur trois va créer son entreprise dans les cinq ans, ça les fait réagir. Ces jeunes sont bien formés à la technique mais ils ne sont pas toujours très bien informés sur la création d'entreprise.

Nous allons aussi organiser l'action Training Job K'fé, les 28 et 29 septembre prochains, mais aucun lieu n'a encore été défini.

>> **En quoi consiste cette action ?**

Ce sont des sessions de formation et de préparation aux entretiens d'embauches qui s'adressent aux jeunes diplômés. Parmi les autres projets, je peux citer « Les fines fourchettes », un DVD dans lequel douze personnalités lyonnaises (Nicolas Faffiotte, Michael Jones...) réalisent une recette. Tous les bénéfices sont reversés à l'association Musigones qui fait de la musicothérapie pour les enfants hospitalisés.

Recueilli par F.R.

MARDI PROCHA

Notre enquête

PME : Nos conseils pour décrocher des subventions européennes

**RETROUVEZ
AVEC VOTRE QUOTIDIEN LE PROGRES**

VOTRE SUPPLEMENT ECONOMIE

Mardi 3 Mai 2011

www.leprogres.fr RHO

17

ActuDécideurs

Portrait. Avec son Groupe Attrait, Nicolas Fontanel surfe avec inventivité dans le e-commerce. Il est déjà multipropriétaires de sites

Sans en avoir l'air, Nicolas Fontanel, 42 ans, est devenu en quelques années un petit roi du e-commerce. Fils de professeurs de sport, le natif de la Côte-Saint-André, qui a étudié l'agriculture « par passion pour la nature », a semé les graines d'une success story qu'il cultive aujourd'hui à Couzon-au-Mont-D'Or avec beaucoup de sérénité.

Après avoir étudié l'agriculture, l'agroalimentaire et le commerce, Nicolas Fontanel a très vite épousé la carrière d'entrepreneur.

À 22 ans, au sortir de ses études, il se lance dans le textile avant de se voir proposer d'enseigner l'éducation socio-culturelle au lycée Sandar (Limonest). Une expérience dans laquelle il se fonde pendant cinq ans sans trop y croire « peu enclin à céder à un certain conformisme. »

En 1998, il quitte l'Éducation nationale pour lancer sa web-agency, Attrait, « parce que j'étais un entrepreneur dans l'âme ».

L'entité devrait réaliser 4,6 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2011 et pourrait « franchir la barre des 20 millions dans les deux ans ». En 13 ans, elle n'a connu que des croissances à deux chiffres.

Les premiers pas ont tout de même été difficiles car les TPE/PME croyaient, à la fin des années 1990, que l'Internet ne serait qu'un phénomène de mode. Elles ne s'enthousiasmaient donc pas lorsque Nicolas Fontanel leur proposait de créer leur site de e-commerce.

« J'ai alors décidé de créer mes propres boutiques », explique-t-il. Le principe était simple : « je vends via mon site e-commerce, vous livrez. » janteallu.fr, porte-velo.fr, chaîne neige.fr et autres sites dédiés aux coffres de toit, barres de toit, freins, filtres à air... Tout y passe. Il a mis au monde une vraie machine à faire du cash. Aujourd'hui, Nicolas Fontanel est propriétaire d'une vingtaine de boutiques de e-commerce dont une



/ Pierre-Augustin

Nicolas Fontanel se rêve en leader de la pièce auto

quinzaine - « en quelque sorte des rayons » - est spécialisée dans l'accessoire de voitures. Un pôle automobile qu'il vient de regrouper sous la marque Avatacar sur laquelle il espère capitaliser, une fois que sera finalisée sa recherche de partenaire financier.

En perpétuelle ébullition, Nicolas Fontanel a su, aussi, bien se structurer.

Outre sa web agency, il a notamment créé, avec un associé, la République du clic, agence conseil en

e-commerce.

Entre 2006 et 2011, Attrait est passée de quatre à 32 salariés et d'un chiffre d'affaires de 400 000 à 4,6 millions d'euros.

Son patron débordant d'idées est convaincu qu'il est « webalisateur de réussite, c'est-à-dire que l'on peut gagner sur le net. » D'ailleurs, il ne compte pas achever sa conquête du web toute de suite.

Dans le sillage d'Avatacar, son équipe a créé plus de 1 000 nouveaux sites de e-commerce comme

Un peu, beaucoup... À LA FOLIE

>> Sa passion

« La bande dessinée, parce que c'est l'un des rares moments de la vie où j'arrive à penser à autre chose qu'à avoir des idées. »

>> Son restaurant

« L'Hôtel de Paris, à Rochetaillée. C'est vraiment une bonne cantine. Dans le coin, c'est la meilleure parce qu'on y mange bien et le couple est génial. »

>> Son voyage

« Le désert égyptien, pour ses variétés, ses nuances. J'aime vraiment tous les types de désert. »

>> Son rêve

« Revenir à la terre, prendre vraiment le temps de vivre pleinement le moment présent. »

Franck Bensaid

ILS BOUGENT

Envoyez vos NOMINATIONS à conomie@leprogres.fr



>> Groupe April / Christine Goavec
Christine Goavec, 53 ans, vient de rejoindre le Groupe April. Elle y occupe la nouvelle direction Hommes, marque, culture. Elle est en charge des ressources humaines, de la marque, de la communica-

tion interne et externe, de l'université April et du marketing relation clients. Cette titulaire d'une maîtrise de droit social a commencé sa carrière chez Caggemini en tant que directrice de la Communication de Cap Sesa puis directrice de l'Image internationale du groupe. Elle a ensuite exercé chez Burson-Marsteller dont elle fut directeur général adjoint avant de rejoindre France Télécom en 2004, puis le groupe April au printemps 2011.



>> Prisme / Daniel Bouvard
Daniel Bouvard a été réélu Président de la région Rhône-Alpes du Prisme (Professionnels de l'Intérim, services et métiers de l'emploi), fin avril. Parallèlement à cette fonction, il est président-di-

recteur général de trois agences de travail intérimaire, dont Gerland Intérim (Lyon 7^e), dont il est à la tête depuis plus de 15 ans. Le Prisme rassemble actuellement plus de 6 500 agences d'emploi en France, dont plus de 800 se situent dans la région Rhône-Alpes, qui ont pour mission de recruter des employés pour le compte d'entreprises. Cela représente plus de 62 000 salariés intérimaires à équivalent temps plein dans la région.



>> Préfecture de l'Ain / Dominique Lepidi
Dominique Lepidi a succédé à Dominique Dufour au poste de Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain. Il y seconde Philippe Galli, préfet de l'Ain avec qui il avait déjà collaboré. Diplômé de Science-Po Paris et de l'institut d'études judi-

ciaires de Paris II, il est fonctionnaire de carrière. Il a commencé sa carrière comme consultant chez Brossard Consultants au département « collectivités territoriales » en 1993. Il est ensuite devenu Préfet du Puy-de-Dôme puis directeur de Cabinet préfectoral en Corrèze et en Auvergne. Des fonctions qu'il quitte en 2007 pour piloter la réforme des collectivités locales à la direction générale des collectivités locales (Paris).

ActuL'essentiel

VITE

Cegid à la quatrième place du palmarès des éditeurs français 2011

L'éditeur français de solutions de gestion, Cegid Group (CA global 2010 : 249,6 millions d'euros) dont le siège social est situé à Lyon 9^e, vient d'acquiescer la quasi-totalité du capital de 21S Ingénierie. Il se hisse à la quatrième place des éditeurs de logiciels français en 2011. Cette dernière développe la gamme des logiciels Iroise pour les cabinets d'expertise comptable. D'une manière générale, Lyon et ses alentours réalisent 10 % du CA du secteur des éditeurs de logiciels et attirent 8 % des effectifs (9 % des emplois R & D).

Le courtier Assello progresse de 25 %

Un an après avoir débaptisé Capitis Entreprise pour lui donner le nom d'Assello, le courtier d'assurances lyonnais, spécialisé en protection sociale, atteint son meilleur exercice depuis sa création, en 2001, par Pierre-Olivier Chanove. Avec 20 personnes, cet ancien cadre de Norwich Union (aujourd'hui Aviva) a réalisé un chiffre d'affaires de 1,6 million d'euros en 2010, en hausse de plus de 25 % sur un an. Assello a repris en 2010 le département assurance et crédits aux particuliers d'un agent Aviva à Montluçon (Allier), ainsi que le portefeuille prévoyance d'un cabinet indépendant à Annanay (Ardèche). Il prévoit de renforcer son équipe commerciale avec deux recrutements dans les prochains mois.

Nouvelle levée de fonds pour CommonIT

L'éditeur de logiciel CommonIT, leader des solutions de navigation web pour les entreprises, renforce ses fonds propres pour soutenir sa stratégie sur le Cloud Service Brokerage, un marché à forte croissance qui regroupe les sociétés dont les solutions facilitent et rationalisent l'accès au Cloud Computing (concept de déportation de ressources sur des serveurs distants). Le montant global de l'opération dépasse légèrement le million d'euros.

L'Insa exporte la culture et l'ingénierie française

L'Insa de Lyon et sa filiale Insavalor - inter-

EN HAUSSE

Le nombre de terrasses

630 autorisations ont été accordées, concernant 1 130 places de parking, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre. Une présence en progression de 15 % par rapport à 2010. Depuis 2007, le nombre d'autorisations a doublé à Lyon. Les secteurs les plus concernés devraient être la Presqu'île, les 6^e, 3^e et 7^e arrondissements.



EN BAISSÉ

Le marché du véhicule de luxe

Trois mois après la vente judiciaire des véhicules de sport et de prestige de Legend Motors, ce sont ceux de Flat Motors (22 véhicules estimés pour plus de 800 000 euros), société lyonnaise spécialisée dans le même créneau, qui vont être proposés aux enchères publiques, le mercredi 18 mai, à l'hôtel des ventes d'Anaf Auto Auction à Saint-Priest.

ALERTE

Le Conseil régional déménagerait à la mi-mai

L'installation du Conseil régional dans son nouveau siège, cours Charlemagne (Lyon 2^e), devrait, selon une note interne, débuter le 19 mai et durer plus d'un mois. Il concerne environ un millier de fonctionnaires territoriaux répartis dans toute l'agglomération lyonnaise. Le déménagement devrait nécessiter une vaste opération logistique, les dernières équipes devant prendre possession de leurs bureaux le 27 juin. Pour rappel, la commission de sécurité a émis un avis favorable pour l'ouverture du nouveau siège du Conseil régional situé dans le quartier de la Confluence.

face entre les besoins des entreprises et les compétences des Laboratoires de l'Insa -, développent Consulting Valor, un nouveau pôle de compétences en conseil et ingénierie éducative à l'international. Il interviendra sur plusieurs continents en proposant ses services aux acteurs et financeurs internationaux du monde de l'enseignement supérieur, aux grandes entreprises multinationales et aux bailleurs de fonds.

Mister Auto surfe sur la tendance « Do-it-yourself »

Grâce au web 2.0, la première plateforme européenne de vente en ligne de pièces et d'accessoires automobiles lance un site communautaire reposant sur le principe des questions/réponses : www.mister-blogauto.com. Le chiffre d'affaires de l'entreprise, située à Genas, s'élevait en 2010 à 19 millions d'euros.

Sofidy acquiert l'immeuble « Le Campus Verrazzano »

Sofidy, le spécialiste indépendant des produits d'investissement et d'épargne immobilière a acquis l'immeuble « Le Campus Verrazzano », à Lyon 9^e. Il est actuellement loué à onze sociétés (groupe Altran, Fidal, Sqli, Atari, April groupe...) et génère un revenu locatif annuel d'environ 2,5 millions d'euros.

France Télévisions s'installe à Vaise

Le groupe de télévision publique va installer une partie de ses équipes dans l'immeuble Docksite, à Lyon-Vaise. L'entreprise a loué 1 156 m² de bureaux, répartis sur deux étages. France Télévisions est déjà présente à Lyon dans le quartier de la Part-Dieu au travers de l'agence France 3 Rhône-Alpes Auvergne.

Un nouveau système d'auto-partage à Lyon

Gérard Collomb a annoncé que la ville de Lyon allait se doter avant la fin de l'année d'un nouveau système d'auto-partage, baptisé Car2Go. Un système qui permettra à l'utilisateur de localiser la voiture la plus proche de sa situation via internet ou un Smartphone, qu'il pourra ensuite démarrer en composant un code obtenu au préalable. Le prix de location devrait être d'environ 15 euros de l'heure.

L'entreprise lyonnaise 3999.com lance « 3999 Pro »

La société qui propose déjà un annuaire professionnel sur www.3999.com lance 3999 Pro un nouveau service de création de site Internet clé en main pour les TPE.

C'EST QUOI ?

La différence entre Siren et Siret

Le code Siren est constitué de neuf chiffres et désigne l'entreprise. Il est attribué par l'Insee lors de la création de l'entreprise. Le numéro de RCS d'une société est constitué d'une lettre (B pour les sociétés commerciales) et des neuf chiffres du code Siren. À ce code, cinq chiffres sont ajoutés pour obtenir le code Siret. Le code Siret désigne géographiquement l'établissement d'une société. Une même société pourra donc disposer d'autant de codes Siret qu'elle a d'établissements. Ce code sera notamment utilisé par l'entreprise pour effectuer les déclarations sociales et acquiescer les cotisations et contributions sociales. À un code Siren, pourront donc être associés plusieurs codes Siret.

LE LIVRE



Virginie Raisson

2033

Atlas des Futurs du Monde

FFONT

Un atlas de prospective

Surpopulation, crise alimentaire, épuisement des ressources, pénurie de pétrole, réchauffement climatique, disparition des espèces, guerre de l'eau : l'avenir que le monde réserve est-il aussi noir qu'on le laisse généralement penser ? « 2033, Atlas des Futurs du Monde » apporte des éléments de réponse à cette ambitieuse question.

> Virginie Raisson, 30 euros, Ed. Robert Laffont

TELEX

>> Le laboratoire de recherche Ingénierie@Lyon, qui promeut et développe les sciences de l'ingénieur obtient le renouvellement du label d'excellence de recherche partenariale, institut Carnot pour cinq ans. L'institut rassemble 1 000 chercheurs dont 400 doctorants. Son budget est 61,7 millions d'euros. >> Les Ecoles de Condé louent 4 559 m² de bureaux. Elles ont pris à bail 4 559 m² de bureaux (140 euros HT HC/m²/an), au 94/96 rue Chevreul-23 rue Camille Roy, à Lyon, auprès de Fortis Lease. >> Nathalie Chaize, marque de prêt-à-porter lyonnaise (sept boutiques en propre), distribuée dans 160 points de vente en France et 70 à l'étranger devrait accélérer l'ouverture d'un deuxième point de vente à Paris. >> Giraudet, le fabricant de quenelles bressan, ouvrira une troisième boutique parisienne en septembre prochain. Ce sera la sixième boutique en France. >> Le promoteur immobilier Noaho a reçu le prix Développement Durable et Gaz Naturel de

la Pyramide d'Argent pour son programme « Là où » à Albigny-sur-Saône. >> KFC, acteur de la restauration rapide, inaugure son 123^e restaurant, à Vénissieux, le quatrième dans le département du Rhône. 60 emplois sont créés. >> Air Canada pourrait ouvrir une ligne entre Lyon et le Canada, dès cet hiver. >> 147 étudiants étrangers représentant 33 pays ont été diplômés Jeunes Ambassadeurs de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble. >> Une conférence « Innover et entreprendre dans les filières alimentaires » ouverte au public aura lieu le mardi 10 mai à 18 heures dans les locaux d'Agropole - ISARA-Lyon 7^e >> OPCALIA Rhône-Alpes & Malakoff Médéric présenteront le 5 mai les résultats d'une étude sur la santé des salariés en Rhône-Alpes >> Evasol (CA 80 millions d'euros) lance une offre pour la construction BBC garantissant au propriétaire tous les avantages de son installation photovoltaïque et 100 % des revenus.

LE SUPPLÉMENT

Salon de l'immobilier marocain en Europe



Supplément publicitaire - Ne peut être vendu séparément



**DU 6 AU 8 MAI 2011
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LYON**

FCB MAX PPP

SALON DE L'IMMOBILIER MAROCAIN EN EUROPE

« La vitrine d'un Maroc »

Pour la troisième édition lyonnaise de son salon, Abdellatif Essadki a voulu un événement en lien direct avec l'actualité

>> Vous organisez le 3^e Salon de l'immobilier marocain à Lyon. Mais dans le contexte actuel, cette édition aura-t-elle une résonance particulière ? C'est dans ce contexte actuel à la fois difficile et prometteur que nous restons fidèles à nos objectifs et à notre slogan « Oser, innover et valoriser les atouts de nos pays d'origine (le Maroc) et d'adoption (la France) ». Le salon ne se limite pas à un rendez-vous immobilier classique mais propose une ouverture économique, culturelle et solidaire d'entreprises. Avec les événements du début d'année, et le discours de sa Majesté le Roi Mohammed VI du 9 mars 2011 annonçant la révision constitutionnelle, nous voulons être la vitrine d'un Maroc nouveau au carrefour de l'Europe. Nous nous engageons à accompagner le changement.

>> De quelle manière ? Déjà, par ses contenus. Simmeurope est un événement de proximité, de promotion du Royaume mais aussi de renouvelles. Sa programmation le distingue à d'autres manifestations similaires, notamment dans le contenu des conférences. Outre celles traitant de l'investissement dans l'immobilier au Maroc et de l'importance du rôle des Marocains résidant à l'étranger dans cet investissement, animées par les ministres Ahmed Taoufik Hejjia

et Mohammed Amez, l'une d'entre elles abordera par exemple le thème « Genre et entrepreneuriat dans la projection du développement », répondant à une forte évolution de la place de la femme marocaine. On discutera également du développement durable au Maroc ainsi que des relations du Royaume avec l'Union européenne. Aussi, auront lieu les différentes rencontres entre la délégation marocaine et institutions et des personnalités françaises.

>> Le dîner de débat à la CCI sera également un temps fort du salon ? Nous organisons effectivement un dîner débat à la CCI de Lyon, autour du discours de sa Majesté : le Maroc a fait un grand pas et notre Souverain, avec ce discours, a montré la voie d'un Maroc moderne et prospère et on veut l'expliquer à nos concitoyens et aux décideurs français. Après le repas, on parlera de la liberté de parole dans les médias, car l'espace médiatique marocain est directement concerné par les réformes engagées.



Chef d'entreprise établi à Villefontaine, M.Essadki a organisé dernièrement la visite à Tamansourt d'une délégation française composée notamment des maires des villes nouvelles de Villefontaine et de l'Isle d'Abeau / DR



Le choix de la modernité

Le discours royal adressé à la Nation le 9 mars 2011 constitue le point de départ du processus d'édification du Maroc du troisième millénaire, un acte fondateur pour le Maroc de demain qui vient renforcer les différents chantiers des grandes réformes que le Maroc connaît. Sa Majesté le Roi a clairement défini la feuille de route de la révision constitutionnelle globale attendue. Celle-ci est basée sur sept piliers.

- « La consécration constitutionnelle de la pluralité de l'identité marocaine unie et riche de la diversité de ses affluents, et au cœur de laquelle figure l'amazighité, patrimoine commun de tous les Marocains » ;
- « La consolidation de l'État de droit et des institutions, l'élargissement du champ des libertés individuelles et collectives et la garantie de leur exercice, ainsi que le renforcement du système des droits de l'homme dans toutes leurs dimensions » ;
- « La volonté d'ériger la Justice au rang de pouvoir indépendant et de renforcer les prérogatives du Conseil constitutionnel, le but étant de conforter la prééminence de la Constitution et de consolider la suprématie de la loi et l'égalité de tous devant elle » ;
- « La consolidation du principe de séparation et d'équilibre des pouvoirs et l'approfondissement de la démocratisation, de la modernisation et la rationalisation des institutions », à travers cinq points forts :
- > Le renforcement du statut et du rôle du Parlement, à travers des processus électoraux libres et sincères, une prééminence de la Chambre des représen-

tants, dans le contrôle, aura ainsi une majorité politique la base de la cons- > La cons- > Le « res- > « La co- la nécessi- aux impé- > « La cons- des droits



> Du 6 au 8 mai, au Centre des Congrès de Lyon www.simmeurope.com

« Sérénité et confiance »

Mohammed Amez, ministre de la communauté marocaine résidant à l'étranger

>> Que pensez-vous du Salon de l'immobilier marocain en Europe de Lyon ? Après le grand succès des deux précédentes éditions, le Simmeurope est devenu un rendez-vous incontournable pour les professionnels de l'immobilier. Il permet à un grand nombre d'opérateurs d'être présents, mais il accueille également toutes les personnes qui souhaitent s'informer. C'est par ailleurs un bel outil de promotion culturelle, tant auprès de la communauté marocaine de France que des Français.

>> Dans le contexte actuel, quel rôle joue-t-il ? Face à ce mouvement révolutionnaire, le Maroc a réagi avec beaucoup de sérénité et de confiance, grâce au courage de ses



dirigeants et aux efforts engagés ces dernières années. Le salon de l'immobilier marocain est ainsi un excellent prétexte pour montrer la place occupée par le royaume dans cette dynamique et pour parler du Maroc économique, politique et culturel. Car le royaume connaît une vitalité exceptionnelle, avec de grandes réformes engagées, qui donnent lieu à des échanges et des débats, sur des questions telles que la place de la femme ou la liberté de la presse.

« Un marché en constante évolution »

Ahmed Taoufik Hejjia, ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace

>> Quelques mots sur le Salon de l'immobilier marocain ? Depuis son démarrage, le salon Simmeurope Lyon a réussi à devenir une plateforme de rencontres entre les opérateurs du secteur immobilier, et un rendez-vous pour les futurs acquéreurs. La particularité de cette 3^e édition réside dans l'opportunité que présente l'investissement dans l'immobilier au Maroc, grâce entre autres, au lancement de sa nouvelle stratégie envers le logement social. Stratégie, basée sur l'adoption de mesures d'encouragements fiscaux. Ce salon est également l'occasion pour les résidents marocains à l'étranger d'être informés sur l'offre disponible au Maroc et sur les nouveautés du secteur.

>> Pourquoi investir au Maroc ? Quelles sont les opportunités ? Compte tenu de l'importance de la demande potentielle en logements, le



secteur immobilier au Maroc reste un marché en constante évolution, ses indicateurs sont en hausse permanente : la consommation du ciment a enregistré une hausse de 5,55% entre février 2010 et février 2011, les encours quant eux, ont augmenté de 9,2% entre fin janvier 2010 et fin janvier 2011. Les principales opportunités dans l'immobilier se situent dans le logement social, la politique de création de villes nouvelles, l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation et l'investissement dans le logement moyen standing.

Lib

« O
Prés
Pérol
libert
à chac
pas le
a un
mer
médi
négo
Dans
tionn
nier
Youn
du sy
Intré
gne q
const
L'im
au M
de l'e
teur
respo
de m

simme

SALON

DE L'IMMOBILIER

MAROCAIN

EN

EUROPE

ENTRÉE GRATUITE

le maroc chez VOUS

SIMME LYON

6-7-8 MAI

CENTRE DES CONGRÈS

www.simmeurope.com

PROGRAMME DES CONFERENCES

- Samedi 7 Mai**
- 11h00** *Genre et Entreprenariat dans la projection du développement*
Animé par Madame Sahah Chraïbi Ben nouna (Association ESPOD)
 - 14h30** *Investir au Maroc dans l'Immobilier. Quelles opportunités ?*
Par Monsieur Ahmed Taoufiq Hejira - Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace
 - Importance du rôle des MRE dans l'investissement au Maroc*
Par Monsieur Mohammed Amour - Ministre des Marocains Résidant à l'Etranger
 - 16h00** *La coopération décentralisée entre les villes françaises et les villes étrangères*
Animé par Michel Thiollière (Loi Thiollière adoptée en 2007)
Un exemple concret : Contrat de coopération entre les villes de Tamansourt et Villefontaine
(Animé par Monsieur Raymond Feysaguet, Maire de Villefontaine et par un représentant de AL Omrane)
- Dimanche 8 Mai**
- 11h00** *La Politique de voisinage : Relations Maroc / Union Européenne*
Animé par Oualalou Abdelhafid (vice-président de l'Institut marocain des Relations Internationales)
 - 14h30** *Le Développement Durable au Maroc*
Animé par Madame Fattouma Benabdenbi (Ass. Terre et Humanisme)



CONCERTS

SAMEDI 7 MAI 2011 À 20H30 AMPHITHÉÂTRE 3000



LAMRINI



EL KHIYARI



SOUIRI

Tarifs : 5 €uros à la FNAC - 8 € sur place. Gratuit pour les 6 à 12 ans



Vivre au travail



Constat : si aujourd'hui beaucoup d'entreprises commencent à parler le langage web 2.0 (blogs, réseaux sociaux...), elles n'en font pour l'heure pas grand-chose / Archives Joël Philippon

Les PME peinent encore à passer au numérique

Panorama. En amont du premier salon Use IT, organisé à Lyon, les organisateurs ont dressé un état des lieux de l'usage du numérique dans les entreprises rhodaniennes

Si, avec une entreprise rhodanienne sur trois disposant d'un site internet, le département affiche un meilleur taux que la région (26 %) ou la France (28 %), il n'y a toujours pas de quoi s'extasier. « Les PME peinent encore à utiliser les outils numériques pour se développer », note Lionel Poinot, directeur de l'Espace numérique entreprise. Ainsi, elles sont 35 % à se contenter d'un « site plaquette » et 55 % d'un « site vitrine amélioré ». Seules 10 % d'entre elles ont choisi de s'orienter vers le e-commerce, en proposant un site marchand ou catalogue, qui permette de commander et acheter directement via le web. « Les secteurs les mieux équipés sont les services, logiquement, mais également l'industrie », poursuit Lionel Poinot.

Pour gérer leur relation client, les PME ne sont que 9 % à utiliser un logiciel (CRM) quand 33 % ont

Bon À SAVOIR

>> **Géolocalisation**
Usage déjà bien implanté en entreprise, la géolocalisation est en plein boom ces dernières années avec notamment le développement de la mobilité, mais aussi le géomarketing, la gestion de tournées ou la traçabilité. Elle sera représentée sur Use IT par Les Halles géomatiques, salon dédié aux techniques et usages de l'information géographique organisé par la société de conseil dans

recours à des fichiers Excel (ou autre tableur), et 10 % se limitent à des fiches papier ou un cahier...

La mobilité tire son épingle du jeu, avec plus de la moitié des entreprises à être équipées d'ordinateurs

le système des systèmes d'information géographique Gaïago.

>> **Logistique**
Les outils numériques sont désormais incontournables dans la majorité des entreprises pour des questions de logistique : planification, traçabilité, performance... Les enjeux sont multiples et seront l'objet de Spilog, salon des démarches et solutions pour une chaîne logistique performante et durable. Organisé par le club de la logistique globale, il sera intégré à Use IT.
>> **Les chiffres du secteur**
Rhône-Alpes est la deuxiè-

me région de l'édition de logiciels, avec 600 éditeurs et 10 000 emplois, dont un millier en R&D (recherche et développement). Cela représente plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires.
> 2 000 chercheurs.
> +2,5 % de croissance en 2010, et prévision de +4 % en 2011 (selon Syntec numérique)
> +20 % du CA et +16 % des effectifs (=600 emplois) sur les cinq dernières années pour les 10 plus gros éditeurs régionaux
> **(Chiffres Cluster Edit)**

portables, notamment pour les salariés « nomades » et les dirigeants, qui ont besoin en permanence d'avoir accès à leur entreprise mais se déplacent beaucoup. Par ailleurs, si aujourd'hui beau-

coup d'entreprises commencent à parler le langage web 2.0 (blogs, réseaux sociaux, wikis, tags...), elles n'en font pour l'heure pas grand-chose. Viadeo arrive en tête des usages, avec 13 % des entreprises y ayant recours, devant Facebook (10 %) et LinkedIn (8 %).

« La vague est là, mais la question est de savoir aujourd'hui comment on fait pour s'adapter à ces médias sociaux et en tirer profit », souligne Marc Hoffmeister, président de Classe Export. Ce sera ainsi l'un des objectifs du salon des solutions et technologies IT pour l'entreprise, les 7 et 8 juin à Eurexpo. L'Association française des professionnels des médias sociaux (AFPMS) proposera ainsi de « comprendre les impacts que peut avoir l'usage des médias sociaux sur une stratégie d'entreprise », indique Mathias Duret.

Afin de conseiller les entreprises dans leur démarche, l'Espace numérique entreprise animera les villages des usages : pilotage et gestion globale de l'entreprise ; relations clients et fournisseurs ; communication simplifiée et haut débit ; dématérialisation ; gestion de la production et de la maintenance. L'idée : aider les entreprises à déterminer leurs besoins, puis les orienter vers les solutions adaptées.

Blandine Baudier

> www.useit-2011.com

MON COACH
M'A DIT...

Envoyez vos questions à :
economie@leprogres.fr

Corinne Moret,
dirigeante
de Coaching
et Communication

www.blog-coaching-et-communication.com

« Soyez celui qui est observé plutôt que celui qui observe »

Développez votre charisme ou comment se distinguer par son autorité naturelle

Commençons par une définition du charisme. Le charisme est la qualité d'une personne qui séduit, influence, voire fascine les autres par ses discours, ses attitudes, son tempérament, ses actions...

Très bien, mais concrètement, en environnement professionnel, comment faire pour avoir du charisme ?

D'abord, il n'y a pas une seule forme de charisme mais plusieurs car il peut être basé sur des compétences et des qualités différentes. Bien entendu, le charisme n'a rien à voir avec la beauté, voire la richesse, et surtout pas avec l'autorité. Pourtant, c'est ce dernier point qui nous intéresse ici : avoir un « leadership » natu-

rel. Toutefois, naturel ne signifiant pas forcément inné, si on ne naît pas charismatique, on peut le devenir car le charisme est une qualité qui découle de beaucoup d'atouts. Cela nécessite pour y arriver un travail de développement personnel ! Vous pouvez développer trois qualités.

>> Votre force intérieure

Sachez ce que vous voulez et faites le savoir sans agressivité, ayez des opinions fermes, soyez assertif tout en étant conscient de vos propres limites. Ayez des principes forts que vous suivez sans entêtement, en restant ouvert à d'autres points de vue. Préservez une cohérence intérieure qui

vous permet d'agir conformément à vos principes et valeurs.

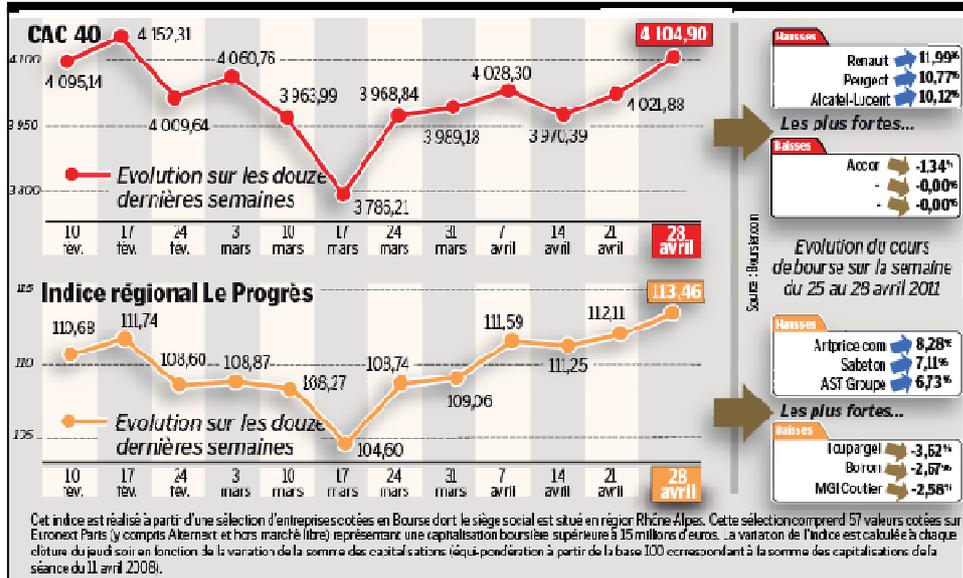
>> Votre « visibilité »

Améliorez votre aisance relationnelle, montrez-vous, restez présent. Soyez celui qui est observé plutôt que celui qui observe. Exprimez vous, prenez part aux conversations, utilisez tous vos sens (serrez les mains, touchez les bras, l'épaule mais aussi, mémorisez les noms, travaillez votre contact visuel, regardez franchement, souriez).

>> Votre empathie

Intéressez vous aux autres, ayez sincèrement la curiosité de créer une rencontre, faites en sorte que les gens se sentent bien avec vous.

La vie juridique et financière



Pierre Fromental, gestionnaire de patrimoine chez Fromental Paccard & associés

ZOOM Les placements à court terme

Placer à court terme une somme d'argent peut se révéler délicat, de nombreux paramètres rentrant en ligne de compte : durée, taux, fiscalité, disponibilité, frais... L'important est de s'assurer de l'absence de risque pour être sûr de pouvoir disposer de son capital au moment souhaité. Il faut donc choisir un taux fixe avec la garantie du capital. Concernant la durée, en général c'est du 0 à 24 mois. Au-delà, c'est du moyen terme. Enfin, côté fiscalité, certains produits sont nets d'impôt, donc à privilégier. Plusieurs solutions sont disponibles : le compte sur livret, le compte à terme, la Sicav de trésorerie, le compte rémunéré... Tous les établissements financiers ont les mêmes solutions avec des divergences de rendement qui peuvent aller de 0,25 à 2 ou 3 %. D'où l'intérêt de prendre son temps et de consulter différents établissements. Un dernier point et non des moindres concerne l'inflation, avec des taux qui ont tendance à repartir à la hausse. Il ne faut donc pas s'engager trop longtemps (plus de six mois) et il faut que le rendement soit supérieur à cette inflation (comprise entre 1,5 et 2 % aujourd'hui). Le conseil est donc de choisir le meilleur taux avec la fiscalité la plus faible.

BOURSE. Le baromètre PROGRES des valeurs régionales: 113,46

À 113,46, notre indice régional signe une performance un peu moins forte que celle du CAC 40 qui, après six hausses successives, a clôturé à un peu plus de 4 100 points jeudi soir. Arprice.com, une fois de plus, monte sur la plus haute marche du podium cette semaine avec une progression de 8,28 % à 25,50 euros devant Sabeton et AST Groupe.

Mais les « poids lourds » de l'indice ne sont pas en reste, à l'instar de Plastic Omnium (+ 5,8 %) ou Seb (+5,1 %). L'équipementier automobile vient de publier des ventes trimestrielles proches du milliard d'euros (978 millions d'euros, +36 %). Le spécialiste du petit électroménager enregistre une croissance de

15,6 % de son CA sur la même période et a dégagé une marge opérationnelle historique de 92 millions d'euros. Peu de chutes à signaler cette semaine. Signalons cependant celle de Touppargel (-3,6 %) qui a annoncé une baisse de son bénéfice et de ses ventes au premier trimestre.

Patrick Berthier

Tekka, un fort potentiel dans les biotechs

Est-ce le retour des biotechs ? De fait, depuis quelques mois, la Bourse s'enflamme pour les jeunes pousses travaillant dans le secteur de la santé. L'an dernier, les fonds investis dans de jeunes entreprises ont triplé, passant de 65 à 198 millions d'euros. Une de ces start-up pleines de promesses vient de faire son entrée en Bourse. Et, en plus, elle vient de notre région. Tekka est en effet implanté à Brignais. Ce fabricant d'implants dentaires a levé plus de 11 millions en Bourse pour financer son développement. Et a commencé à utiliser le cash apporté par ses nouveaux actionnaires pour se dé-

velopper puisqu'il ouvre des filiales en Italie et au Royaume-Uni. Le groupe, que le bureau d'analyse Brian Garnier évalue entre 45 et 50 millions d'euros (et qui en vaut déjà 40 en bourse) affiche pour l'exercice décalé 2009-2010 un chiffre d'affaires de 12,2 millions d'euros, et des pertes. Mais en 5 ans, le groupe s'est imposé comme le n° 1 français de la chirurgie crano-maxillo-faciale et le n° 2 des implants dentaires, un marché de plus de 1,5 milliard d'euros, en croissance de 10 % par an. Les épargnants qui veulent investir sur cette valeur doivent être conscients des

risques de ce type de valeur. Mais aussi de son potentiel important. Et ne doivent pas attendre de dividendes avant un certain nombre d'années, car Tekka joue clairement la croissance plus que la rentabilité, même si les pertes sont en forte baisse, et que la société attend l'équilibre pour l'exercice 2011-2012. C'est donc une belle aventure, mais en aucun cas une sorte de tirelire à dividendes. Ceux qui ont ce genre d'approche doivent plutôt miser sur des valeurs, comme Rallye, Pages Jaunes ou ABC arbitrage...

Patrick Berthier

Un petit mot doux pour leur fête...

Bonne fête maman et papa

Offrez Le Progrès & une magnifique parure de stylos!

Votre cadeau

- 2 stylos : bille et roller
- belle finition argentée
- livrés avec écri

LE PROGRES

OUI, je m'abonne ou j'offre un abonnement : Le Progrès pendant 3 mois livré par portage matinal* et une parure de stylos en cadeau.

2 formules au choix :

- Semaine (78 journaux) : 70 € seulement**
- Semaine + dimanche (78 journaux + 33 dimanches + TV Magazine + Version Femina + éditions lumineuses) : 89 €**

Adresse de livraison : Mme Mlle M (Tous les jours, hors jours fériés)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

J'accepte de recevoir des communications de Progrès par e-mail : _____

Chèque bancaire à l'ordre du Groupe Progrès SA.

NP _____ Expire à fin : ____/____/____

N° de cryptogramme CB : _____ (5 derniers chiffres au dos de votre carte)

Date et signature : _____

Coupon réponse à retourner avec votre règlement sous pli affranchi à :
Le Progrès Abonnements - 09264 Lyon Cedex 02

Base de données au 1^{er} Avril 2011. 01 40 30 60. Pre. applicatif depuis un poste Internet ou un ordinateur.

La vie juridique et financière

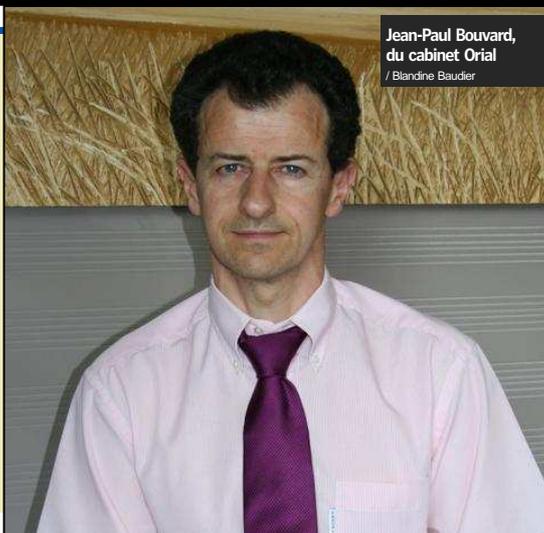
Bon À SAVOIR

>> Comptes consolidés
Les organisations syndicales et professionnelles peuvent choisir d'établir des comptes consolidés ou de fournir en annexe à leurs propres comptes, les comptes des personnes morales ainsi qu'une information sur la nature du lien de contrôle.

>> Comptes combinés
L'établissement de comptes combinés n'est pas obligatoire. Si l'organisation professionnelle en fait le choix, il doit figurer dans les statuts, établis

par l'organisation combinante.

>> Calendrier d'application
> **Etablissement des comptes :** Depuis l'exercice comptable 2009 à tous les niveaux.
> **Arrêté et approbation des comptes annuels ; publicité des comptes annuels ; nomination d'un commissaire aux comptes :** Depuis l'exercice comptable 2010 au niveau confédéral et fédéral, dès l'exercice 2011 au niveau régional, et à tous les niveaux pour l'exercice comptable 2012.



Jean-Paul Bouvard,
du cabinet Oriol
/ Blainville Baudier

ZOOM

Un site internet gratuit pour les TPE et PME : meel.fr

« Mon entreprise en ligne » - la plate-forme destinée à aider les PME et TPE françaises à se doter gratuitement d'un site internet - est ouverte à l'adresse suivante : www.meel.fr. Son objectif est d'inciter les entreprises, encore récalcitrantes, à sauter le pas de l'Internet, afin de faire connaître leur activité à de nouveaux clients et potentiels partenaires commerciaux. Il s'agit ici de leur proposer de créer une « vitrine internet » pour leur société. En 20 minutes seulement, les entrepreneurs peuvent créer leur site web basique, sans frais lors des premiers mois (NDLR : bien lire les conditions générales d'utilisation qui prévoient certains frais lors de la souscription d'options et de packs). La plate-forme propose également la création d'un compte e-mail Google, l'hébergement gratuit du site pendant un an, et à ceux qui le souhaitent par la suite, de continuer à bénéficier de ce service pour 5 euros HT / mois, la gratuité, sous conditions, de la première campagne de publicité sur Google AdWords, qui permet aux entreprises de maximiser la visibilité de leur site web en générant des visites qualifiées grâce à des mots clés.

AGENDA

Fiscalité du patrimoine

M^{me} Danièle Siboni et Denis di Leonardo animeront le jeudi 12 mai, de 8 h 15 à 10 heures, au siège d'Avenir Finance (51 rue de Saint-Cyr, Lyon 9^e) avec Jean-Michel Naigeon, associé chez Avenir Finance Gestion Privée, une matinale dont les thèmes seront la loi Tepa et la réduction de l'ISF, le compte-courant d'associés et réserves, et la fiscalité du patrimoine.
> **Renseignements :**
alo@enderby.fr
ou 01 45 26 18 00

Les syndicats professionnels doivent tenir leurs comptes

Code du travail. Organisations syndicales et professionnelles ont de nouvelles obligations

Votee le 20 août 2008, une loi prévoit de nouvelles obligations comptables pour les syndicats et organisations professionnelles. « Cette loi se justifie par une volonté de transparence financière, pour remédier à l'opacité de certaines organisations syndicales en matière de gestion financière, car elles n'avaient jusqu'alors aucune obligation réglementaire sur ce point », explique Jean-Paul Bouvard, associé au sein du cabinet Oriol, qui organise avec le cabinet Fidal une réunion d'information sur ce sujet, jeudi. De nouvelles règles financières en matière d'établissement, d'arrêté et de certification des comptes ont ainsi été instaurées dans le Code du travail. Les organisations syndicales et professionnelles sont désormais tenues d'établir des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe). « La présentation simplifiée des comptes annuels est possible pour les organisations syndicales et profession-

nelles dont les ressources sont inférieures à 230 000 euros à la clôture de l'exercice », note Jean-Paul Bouvard. Par ailleurs, pour les organisations dont les ressources sont inférieures à 2000 euros, il est possible de ne tenir qu'un livret mentionnant l'origine des ressources perçues, les dépenses effectuées et les références aux pièces justificatives.

>> Arrêté et approbation des comptes annuels
L'arrêté des comptes est indispensable pour que le commissaire aux comptes*, qui doit être convoqué, puisse se prononcer. Il doit être réalisé par l'organe chargé de la direction à la clôture de l'exercice social. La procédure formelle est matérialisée par l'inscription à l'ordre du jour de la réunion de l'organe compétent et une délibération dûment constatée dans un procès-verbal. L'assemblée générale des adhérents ou l'organe collégial de contrôle désigné par les statuts doit délibérer sur

l'approbation, le rejet ou la modification des comptes et sur l'affectation des résultats. L'approbation annuelle intervient après présentation des rapports du commissaire aux comptes.

>> Publicité des comptes
A partir de 230 000 euros de ressources, la publicité des comptes et du rapport du commissaire aux comptes doit être effectuée sur le site internet de la direction des Journaux officiels et transmise aux JO dans un délai de trois mois. En dessous de 230 000 euros, les comptes doivent être publiés dans les trois mois de l'approbation, soit sur leur site internet, soit à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

> * Les organisations professionnelles ont l'obligation de nommer un commissaire aux comptes dès lors que leurs ressources dépassent 230 000 euros. En cas de manquement, leur dirigeant est responsable pénalement

VEILLE DES ENTREPRISES
En partenariat avec:

Infolegale & marketing

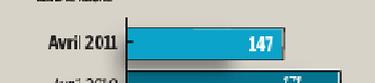
<http://www.infolegale.lesprogres.fr>

Créations

- **Raison sociale :** Astran Concept
Activité : Commerce de gros de meubles et de biens domestiques
- Gensy (69)
- **Raison sociale :** Fusion B1
Activité : Conseil en ressources humaines
- Lyon (69)
- **Raison sociale :** ACTM (Automobile contrôle technique momentané)
Activité : Exploitation de centres de contrôle technique automobile
- Norram (68)
- **Raison sociale :** L'Arbre en bouteille
Activité : Ebénisterie, agencement
- Lyon (69)
- **Raison sociale :** Sefida ceramiques
Activité : Travaux de revêtement des sols et des murs
- Saint-Martin-en-Haut (69)

Le baromètre Fusions-Acquisitions

● **En avril 2011 par rapport à avril 2010**
dans le Rhône



● **De décembre 2009 à janvier 2011**
dans le Rhône



Liquidations judiciaires

- **Raison sociale :** 3F (Chaponnay)
Jugement le : 28 avril 2011
Mandataires : Mo Walezak, liquidateur judiciaire
- **Raison sociale :** Argon (Amas)
Jugement le : 28 avril 2011
Mandataires : M^{me} Noiraix-Pey, liquidateur judiciaire

Fusion-Acquisition

- **Sa absorbée :** Sefigac (Caluire-et-Cuire)
- **Sa absorbante :** Comptinor (Caluire-et-Cuire)
Activité : Traitement de données, hébergement et activités connexes
- Dirigeants : Franck Patrick, Amaud Poncet, Guillaume Collin (co-dirigeants)
- Décision actée le : 22 avril 2011